

Municipalité de Cascapédia-St-Jules
Co. de Bonaventure
Province de Québec

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le 15 mai 2023 à 19h00 à la salle du conseil de Cascapédia-St-Jules.

Présent sont les conseiller(ère)s suivant : Margaret-Anne Cooke, Tammy Burton, Rickey Barter, Louis Sexton, Kim Barter et Michel Boudreau formant quorum sous la présidence de la maire Ashley Milligan. L'Inspecteur municipale James Bujold et la Directrice générale Susan Legouffe aussi présente.

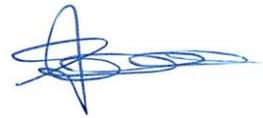
- #1614 Il est proposé par le conseiller Michel Boudreau et adopté à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que la Directrice générale soit demandé d'envoyer une lettre pour confirmer la décision du conseil que la municipalité n'accepte pas d'adopter les changements dans le plan de zonage et les règlements de construction pour rendre la construction des yourtes conformes. Et que le propriétaire du lot numéro 6441645 soit avisé qu'il doit démanteler et déménager la yourte avant le 31 octobre 2023, si non le conseil va lui imposer une amende de 1 000\$.
- #1615 Il est proposé par la conseillère Tammy Burton et adopté à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que la construction d'un silo pour l'entreposage du ciment est considéré comme une exploitation industriel et n'est pas permis dans une zone résidentiel.
- #1616 Il est proposé par la conseillère Kim Barter et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que la recommandation de la maire, Ashley Milligan, soit accepté concernant l'augmentation des salaires pour les étudiant(e)s.

La levée de la réunion était proposée par la maire à 19h54.

**En signant le procès-verbal, la maire accepte d'avoir signé chacune des résolutions des présentes.



Ashley Milligan, maire



Susan Legouffe, Directrice générale